



## RÈGLEMENT DU CLÉLIALINE VÉLO TOUR 2023

### **Préambule :**

**Le présent règlement est susceptible d'être modifié en fonction des mesures sanitaires qui auront cours les 13 et 14 mai 2023.**

Clérialine, association loi 1901 immatriculée RNA5930044270, siégeant 27ter rue François Herbo à -59310- Orchies, organise un tour à vélo (à assistance électrique ou non) sur les routes et chemins dans un rayon de 20 km autour d'Orchies. Le nom de la manifestation est « *Clérialine Vélo Tour* » (abréviation : C.V.T.).

- 1) Le C.V.T est une randonnée où toute notion de concurrence est bannie, réservée exclusivement aux femmes, prioritairement à celles qui sont ou ont été victimes d'un cancer féminin (sein, utérus, ovaires), en soins ou en rémission, mais aussi aux aidants, aux soignants, et à toute personne sensible à la cause des cancers féminins. Un bulletin d'inscription (modèle joint) devra parvenir à l'association Clérialine, par mail ou courrier avant le 15 mars 2023 dernier délai. Les renseignements donnés par la candidate le sont sous son entière responsabilité. L'association Clérialine ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des incidents ou accidents en relation avec (ou consécutifs à) des renseignements erronés (non déclaration d'allergies, par exemple).
- 2) En cas de besoin, Le Bureau de l'Association procédera à une sélection en fonction des critères ci-dessus définis et en avisera les candidates retenues avant le 15 avril 2023. La candidature ne sera effective qu'après la fourniture, avant le 30 avril 2023 d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du vélo datant de moins d'un mois.
- 3) Cette aventure solidaire est destinée à sortir de leur quotidien les femmes atteintes directement ou indirectement par la maladie, leur donner un petit frisson d'aventure, les faire se rencontrer et créer entre-elles une solidarité dans l'épreuve. Elles n'auront aucun frais d'inscription, la volonté de l'association Clérialine étant de leur offrir une randonnée adaptée à leur condition physique, dans l'esprit des raids et treks pratiqués à l'étranger. Toutefois, il sera demandé aux candidates un chèque de caution de 50€ (cinquante euros) qui ne sera encaissé qu'en cas de désistement abusif ou injustifié<sup>1</sup>.

La prestation de Clérialine comprend une tenue composée d'un maillot, un poncho de pluie, un petit sac à dos, l'hébergement, les repas du samedi (midi et soir), le petit déjeuner et le repas de midi le dimanche.

La candidate sélectionnée fera son affaire de la fourniture : d'un duvet, de chaussures adaptées, d'un short de cycliste type « cuissard » de couleur noire, du vélo électrique (batterie 400kwh conseillée), des ses affaires de toilette et vêtements de ville, etc. Il ne sera admis qu'un seul sac ou bagage par participante. Ces fournitures devront être marquées au nom de la candidate et aisément identifiable.

- 4) L'hébergement se fera en salle de sport, salle des fêtes ou tout local équipé de douches et pouvant recevoir une quarantaine de personnes. Les vélos seront remisés en lieu sûr et les batteries rechargées pendant la nuit.
- 5) L'organisation fonctionnant grâce au parrainage ou sponsoring, les candidates acceptent de porter la tenue fournie par Clérialine avec les flocages aux noms des sponsors. Cette clause est non négociable, et entrainera de facto l'exclusion de la candidate en cas de refus.
- 6) Pour des raisons de sécurité, le nombre de participantes est limité ; les décisions du comité de sélection ne pourront en aucun cas être contestées. Toutefois, il sera toléré que 2 participantes partagent le même vélo,

---

<sup>1</sup> Les candidates sélectionnées auront la faculté de se désister jusqu'au 06 mai. Au-delà de cette date elles devront justifier d'un motif sérieux ou d'un cas de force majeure pour éviter l'encaissement de leur chèque de caution.

se relayant aux étapes du matin et du midi. Cette particularité devra être mentionnée dans le bulletin de pré-inscription.

- 7) Cette manifestation aura lieu les 13 et 14 mai 2023. Chacune de ces deux journées est divisée en 2 étapes de 30 à 40 kilomètres environ, soit un total de 150km environ. Les itinéraires empruntant parfois des chemins non goudronnés, l'usage de vélos à pneus fragiles (type « boyaux » est déconseillé).
- 8) Les candidates retenues seront réparties en équipes de 4 ou 5, chaque équipe portant le nom de leur(s) sponsor(s). Une « capitaine », faisant partie de l'organisation, accompagnera à vélo les candidates. Celles-ci sont tenues de respecter ses directives, notamment en matière de sécurité. En cas de manquement grave d'une équipière, (par exemple le refus de porter un casque de protection), l'organisation pourra l'exclure.
- 9) Pour une question de sécurité et de respect des autres usagers de la route, à chaque étape (matin et après-midi) les départs des équipes seront espacés de quelques minutes. Les regroupements à moins de 100 mètres de 2 équipes sont interdits, sauf à l'arrêt sur une zone sécurisée. Dans ce cas, les équipes reprendront le départ à 5 minutes d'intervalle. Une moto (ou un scooter) effectuera des contrôles, assurera la liaison entre les équipes et l'organisation, et pourra intervenir en cas d'urgence.
- 10) Les participantes se présenteront le samedi 13 mai 2023 à 08h30 au lieu qui leur sera indiqué lors de la réunion préparatoire (samedi 6 mai à 10h00) vêtues de la tenue fournie préalablement par Cléialine, et munies d'un casque de protection. Un contrôle de marquage (vélos, batteries, duvet, et bagage) sera effectué avant le départ.

Les candidates, sauf cas de force majeure, s'obligeront à assister, vêtue des tenues fournies par l'organisation, à la remise des prix qui aura lieu à l'issue de l'épreuve le dimanche 14 mai de 18h à 20h00. Ces prix ne correspondent pas à un classement en fonction de la vitesse ; ils sont destinés à récompenser les qualités morales dont auront fait preuve les participantes.

Les informations concernant les candidates ne seront utilisées par l'association Cléialine que pour le bon fonctionnement et le bon déroulement du CVT. Elles disposent d'un droit de contrôle et de rectification des données collectées (par mail : [clelialine@gmail.com](mailto:clelialine@gmail.com) )

**IMPORTANT !                      Mention manuscrite :**

*« J'accepte sans réserve le présent règlement que j'ai lu et compris. Je donne en outre l'autorisation de divulguer les images qui pourront être prises de moi lors de cette manifestation (soit du 13 mai 08h30 au 14 mai 20h00). »*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Prénom et Nom \_\_\_\_\_

Signature :

